

SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC VADALLE

Angoulême, le **16 DEC. 2020**

Identification de la demande :

Commune : AUSSAC VADALLE

Demandeur (le cas échéant) : Monsieur Anthony BOIREAU

Situation de la parcelle : Mas du Bois

Identification de la parcelle (section et n°) : ZM 97

N° de CU ou PC (le cas échéant) : PC 01602420X0007

N° de dossier SDEG 16 : 2020-C3-287-AE

Dossier suivi par : Sandrine LIVERTOUT

Objet : Alimentation électrique à usage agricole (hors irrigation)

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande d'alimentation en énergie électrique concernant le dossier cité en référence et en application du Code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'attestation indiquant, pour l'extension des réseaux publics de distribution d'électricité, le nom du maître d'ouvrage, le délai de réalisation et le financement des travaux.

Dans le cas où le permis de construire serait accepté, je vous saurais gré de bien vouloir nous en informer en précisant la date du début de la construction du bâtiment afin que nous réalisions l'extension des réseaux dans un délai compatible avec l'opération projetée.

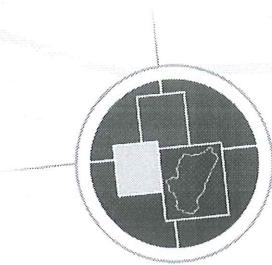
Toutefois le demandeur devra justifier de son installation comme exploitant agricole en nous transmettant « le certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissement » établi par l'INSEE.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

ATTESTATION
(article L.111-4 du code de l'urbanisme)

Je soussignée, Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente, atteste que les travaux d'alimentation en énergie électrique de la parcelle appartenant à :

Commune : AUSSAC VADALLE
Demandeur (le cas échéant) : Monsieur Anthony BOIREAU
Situation de la parcelle : Mas du Bois
Identification de la parcelle (section et n°) : ZM 97
N° de CU ou PC (le cas échéant) : PC 01602420X0007

seront réalisés, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz, dans un délai compatible avec l'opération projetée et considérant qu'il s'agit d'une alimentation à usage agricole (hors irrigation), pris en charge financièrement par le SDEG 16 (branchement (« compteur ») non compris) et ce, **sous réserve que le demandeur justifie de son installation comme exploitant agricole en nous transmettant « le certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissement » établi par l'INSEE**. Dans le cas contraire, cette alimentation relèvera de la Taxe d'Aménagement.

Fait pour valoir ce que de droit.

Angoulême, le 16 décembre 2020
La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

